



GUIDE PRATIQUE DE LA COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES



**LES DÉCHETS,
N'EN FAITES PLUS
DES TONNES !**



COMMENT TRIER SES DÉCHETS ALIMENTAIRES ?

DÉCHETS HUMIDES



Epluchures de fruits et légumes



Marc de café et filtres
Dosettes souples
en papier uniquement
Thé en vrac et sachets



Restes de repas
(viandes, poissons, crustacés,
fromages, pains...)



Aliments périmés
sans emballages

DÉCHETS SECS



Coquilles d'œufs et de fruits secs



Papiers usagés
(essuie-tout, mouchoirs, serviettes)



Fleurs et petites plantes d'intérieur



Litières végétales
non traitées

COMMENT TRIER SES DÉCHETS ALIMENTAIRES ?

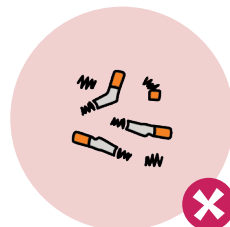
DÉCHETS INTERDITS À LA COLLECTE



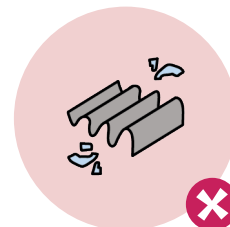
Gros déchets verts
(branchages, terre...)



Emballages, barquettes, filets,
sacs en plastique



Mégots, textiles, cendres, sciures,
cadavres d'animaux



Papier glacé, verre, métal



Couches-culottes
et protections hygiéniques



Déchets dangereux
(piles, peintures, produits ménagers...)



Coquillages et capsules
de café type Nespresso



POURQUOI UNE COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Cette collecte permet d'éviter de jeter les déchets alimentaires dans la poubelle d'ordures ménagères.

Grâce à cette collecte, on réduit de plus d'**1/3 la poubelle d'ordures ménagères**.

C'est une solution pour les habitants qui ne peuvent pas composter.

COMMENT APPORTER À LA COLLECTE SES DÉCHETS ALIMENTAIRES ?

LE MATÉRIEL DE COLLECTE

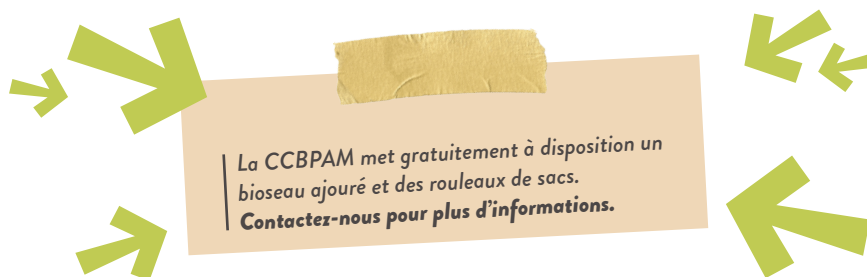


→ Placez un sac en papier kraft dans le bioseau

→ Déposez-y les déchets alimentaires triés

Le sac en papier kraft se décompose naturellement.

Le bioseau ajouré permet de laisser passer l'air et d'éviter l'humidité.

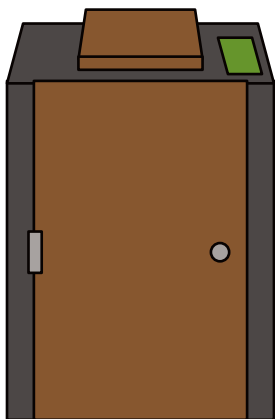


LES BONNES PRATIQUES

- Réutilisez les sacs de légumes en papier kraft ou biodégradables (certifiés OK Compost ou EN13432) distribués chez votre commerçant.
- N'utilisez pas de sacs plastiques classiques dans le bioseau.
- Stockez vos sacs biodégradables dans un endroit sec, à l'abri du soleil et évitez d'en avoir en trop grande quantité afin qu'ils ne se détériorent pas.
- Stockez votre bioseau à l'abri du soleil et laissez le couvercle fermé.
- Déposez votre sac de déchets alimentaires dans le conteneur dédié au moins 2 fois par semaine, même s'il n'est pas rempli.
- Déposez du papier ou du carton au fond du bioseau pour absorber l'humidité.

COMMENT APPORTER À LA COLLECTE SES DÉCHETS ALIMENTAIRES ?

LE CONTENEUR D'APPORT VOLONTAIRE DÉDIÉ

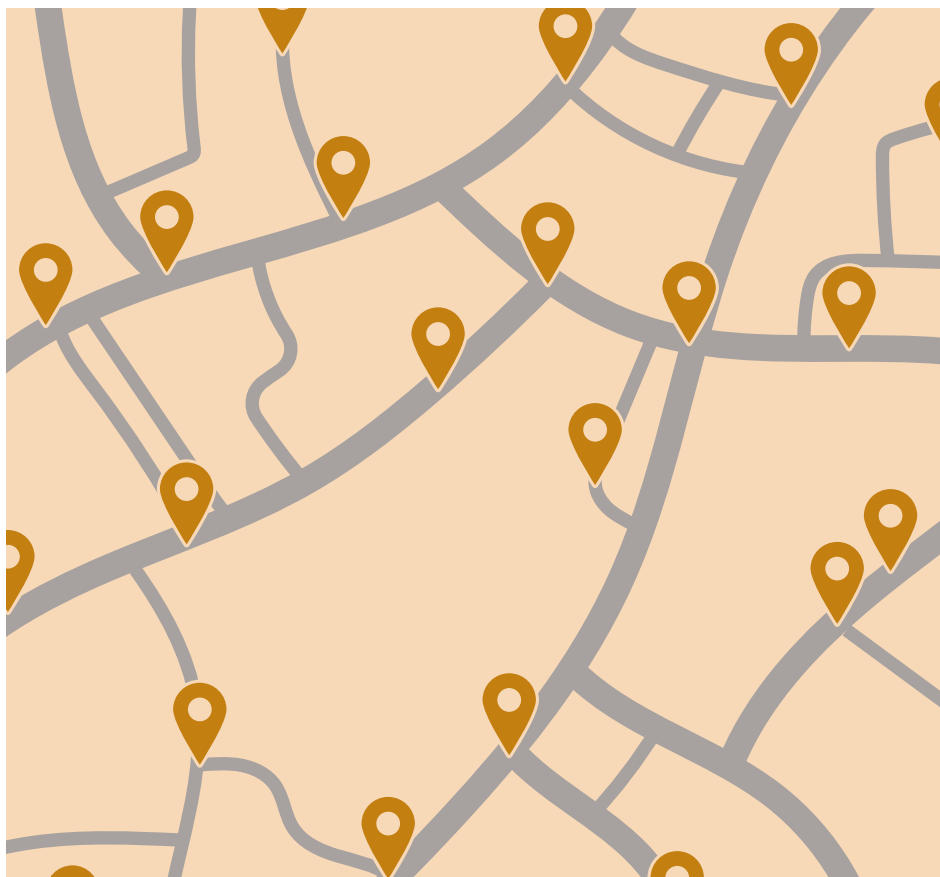


→ Déposez le sac dans le conteneur à déchets alimentaires

Les conteneurs à déchets alimentaires sont situés essentiellement dans les centres-villes et les ensembles collectifs.

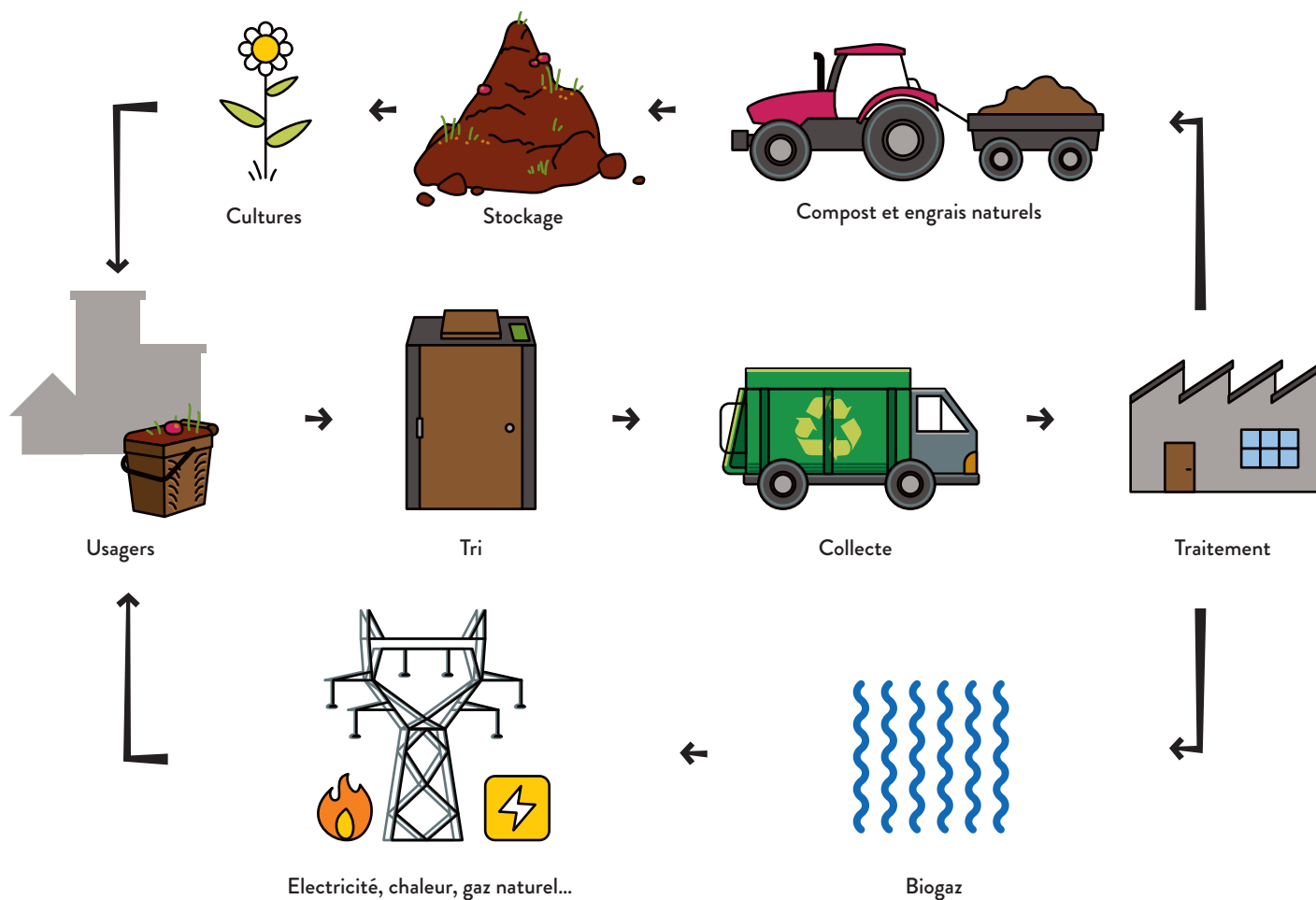
Retrouvez le conteneur
le plus proche de chez
vous sur le site internet
de la CCBPAM

ou en scannant le
QR Code ci-dessous



POUR ALLER PLUS LOIN

QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS ALIMENTAIRES COLLECTÉS ?



POUR ALLER PLUS LOIN

QUESTIONS & RÉPONSES

Vais-je avoir une amende si je ne trie pas mes déchets alimentaires ?

En tant qu'habitant, non. Il n'est pas prévu d'amende mais trier permet de valoriser les déchets alimentaires plutôt que de les enfouir.

Est-ce que les os, arêtes et crustacés se trient dans mon bioseau ?

Oui, les os de poulet, les arêtes et crustacés sont des déchets alimentaires.

Est-ce qu'il y a des risques d'odeurs ?

Les sacs biodégradables et le bioseau ajouré limitent le développement des odeurs dans le bioseau et permettent de le garder propre.

Il est cependant conseillé de :

- Nettoyer le bioseau si des jus venaient à s'échapper du sac
- Stocker le bioseau à l'ombre ou à l'extérieur quand cela est possible
- Déposer le sac rapidement dans un conteneur à déchets alimentaires si vous y avez entreposés des déchets alimentaires odorants comme des restes de poissons, des carcasses de poulets, des produits avariés...

Est-ce qu'il y a des risques de moucherons ?

Certaines peaux de fruits peuvent attirer les moucherons : fermez bien le couvercle du bioseau et déposez le sac dans le conteneur même s'il n'est pas plein !

Je déménage : que faire du bioseau que j'ai acquis ?

Le bioseau vous est donné. Vous pouvez le conserver lors de votre déménagement.

Je suis un commerçant, est-ce que je peux utiliser les conteneurs à déchets alimentaires ?

En tant que commerçant, vous pouvez récupérer un bioseau et des sacs biodégradables afin de déposer vos déchets alimentaires dans les conteneurs. Si vos volumes sont trop importants, contactez-nous afin de vous trouver une solution plus adaptée.

STOP AUX DÉPÔTS AUX PIEDS DES CONTENEURS

Les dépôts de déchets de toute nature (sacs d'ordures ménagères, déchets recyclables, encombrants, etc.) aux abords des conteneurs d'apport volontaire sont strictement interdits. Ils sont passibles d'une **amende pouvant aller jusqu'à 1500€**.

En cas de conteneurs pleins ou défectueux, contactez la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson.



CONTACT

Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson
75 allée Louis Camille Maillard - 54700 Pont-à-Mousson

Jours et horaires d'ouverture :

Lundi - jeudi 8h > 12h / 13h30 > 17h30

Vendredi 8h > 12h / 13h30 > 16h15

tél : 03 83 87 87 00

mail : dechets@bassin-pont-a-mousson.fr

site web : www.bassin-pont-a-mousson.fr

Retrouvez tous les bons gestes de réduction et de tri des déchets sur notre site internet www.bassin-pont-a-mousson.fr

Une question ?
Contactez-nous !



Financé par

